

DIRECTION GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE BRETAGNE ET D'ILLE ET VILAINE**

POLE FISCAL

**DIVISION PILOTAGE DE LA FISCALITE DES PARTICULIERS,
DES MISSIONS FONCIERES ET DES AMENDES**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS
Réunion du
Comité local d'Expérimentation
sur la Représentation du Parcellaire
Cadastral Unique

- MARDI 19 FEVRIER 2013 -

Etaient Présents :

Direction générale des Finances publiques :

- Philippe LE DÛ, Directeur du Pôle Gestion fiscale ;
- Yannick PHILOUZE, Responsable de la Division des particuliers
- Pascal LE BEC, Responsable du Pôle Topographique et de Gestion cadastrale (PTGC) ;
- Norbert CHAUVET, inspecteur PTGC ;
- Sébastien FROC, géomètre PTGC ;
- Françoise DAUM, inspectrice à la Division des particuliers;

Institut géographique National :

- Marcel MARCONNET ;

Partenaires :

- Frédéric LAMBERT, Direction des Territoires et de la Mer ;
- Anne CHASLE-HEUZE, Direction des Territoires et de la Mer ;
- Sébastien OLIVIER, DREAL ;
- Marcel MARCONNET, Institut Géographique National ;
- Denis ATTENCIA, Géomètre Expert, OGE ;
- Yoann DEBRAY, Géomètre Expert OGE ;
- Stéphane MEVEL-VIANNAY, Conseil Général d'Ille et Vilaine.
- Frédéric CHAUVIN, Rennes Métropole ;

Accueil par Philippe LE DÛ

Philippe LE DÛ, responsable du Pôle fiscal de la DRFiP de Bretagne et d'Ille et Vilaine, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à ce 4^{ème} CLE qui s'inscrit dans le prolongement du Comité de Coordination Technique du 6 novembre 2012 à Paris notamment consacré au lancement des opérations d'évaluation.

L'ordre du jour porte sur la présentation des résultats de l'expérimentation selon les méthodes de l'IGN et de la DRFiP et le retour des partenaires sur les produits livrés.

Yannick PHILOUZE, responsable de la division des particuliers, précise en complément que le prochain Comité Technique National aura lieu le 28 février 2013. Le bilan de l'opération sera ensuite présenté au Comité de Pilotage qui se déroulera fin mars avant d'être soumis aux Ministres.

Ce CLE est le dernier de la phase expérimentale.

1 – Présentation de la RPCU réalisée par l'IGN.

Marcel MARCONNET présente le bilan de l'expérimentation réalisée par l'IGN

A- Présentation de l'expérimentation.

L'expérimentation RPCU porte sur 5 communes du département d'Ille-et-Vilaine : Chauvigné, Rimou, Romazy, Tremblay et Vieux-Vy-sur-Couesnon soit 75 sections de plan.

L'objectif est de procéder à une évaluation géométrique du produit basée sur l'exactitude de positionnement et l'appréciation des contenances parcellaires. Le temps de production a également été évalué.

L'évaluation sur les surfaces a porté sur 2 échantillons représentant 6244 parcelles arpentées ainsi que des parcelles dont l'écart de surface PCIVecteur et la contenance MAJIC est inférieur à 1% (33170 parcelles).

B- Présentation du bilan d'exactitude de positionnement et de modification des surfaces.

L'arrêté de 2003 portant sur les classes de précision des levés de l'Etat exige que trois conditions soient remplies afin que les données soient considérées comme conforme par rapport à ces classes. L'arrêté de 2003 concerne les nouveaux levés topographiques. La RPCU n'entrant pas dans ce cadre, l'ambition de

L'IGN n'est pas de satisfaire absolument ces trois conditions. En revanche, la condition initialement définie pour la RPCU d'avoir une précision globale au moins aussi bonne que le PCI Vecteur doit être satisfaite.

Marcel MARCONNET commente les graphiques projetés en séance. Il fait les constatations suivantes :

- le positionnement a été globalement amélioré dans les produits RPCU par rapport au PCI Vecteur, essentiellement pour les plans non réguliers.
- Sur les 6244 parcelles arpentées, les parcelles dans la tolérance sont de 5233 soit 83.8% pour l'IGN et 5253 soit 84.1% pour la DGFIP contre 5240 soit 83.9% pour PCI Vecteur.
- Les bilans sur les deux produits RPCU sont très proches et montrent que la représentation des parcelles dans les produits RPCU a eu peu d'influence sur les surfaces au plan.
- L'évaluation géométrique des contenances parcellaires : L'étude porte sur les parcelles (33170) présentant un écart de surface inférieur à 1%. Sur 33170 parcelles de l'échantillon, 32659 sont dans les tolérances soit 98.5% pour l'IGN et 32880 parcelles soit 99.1% pour la DGFIP. Les bilans sur les deux produits RPCU sont très proches et montrent que près de 98% des parcelles de l'échantillon ont une variation de surface dans les tolérances pour les deux RPCU.

En conclusion, les résultats sont très proches entre les deux RPCU. La proportion de parcelles entrant dans les tolérances est supérieure à 80% pour les deux échantillons et est supérieure à 97% pour l'échantillon des parcelles non arpentées.

Marcel MARCONNET termine sa présentation sur le bilan de charges qui est pour l'IGN en moyenne de 23 minutes par section avec une variation allant de 20 à 33 mn. En première approche, le temps de traitement peut être estimé à 4 jours.

Denis ATTENCIA souhaite connaître la précision de l'orthophotographie qui a servi au contrôle de positionnement.

Marcel MARCONNET répond que cette précision est d'environ 20 cm.

2 – Présentation de la RPCU réalisée la DGFIP.

Sébastien FROC présente le bilan de l'expérimentation réalisée par la DRFIP

A- Présentation de l'expérimentation.

Le protocole d'évaluation prévoit trois axes de contrôle : le contrôle de précision, le contrôle sur les contenances, le contrôle sur l'exhaustivité des objets du plan.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer les classes de précision minimales respectées par les RPCU de l'IGN et de la DGFIP. La notion de classe de précision a été introduite par l'arrêté du 16 septembre 2003. Monsieur FROC rappelle qu'un levé topographique est de classe de précision [xx], si, par rapport à un échantillon de contrôle de N points, il respecte trois conditions: une condition sur la moyenne des écarts, et deux conditions sur les écarts individuels.

Le contrôle sur les contenances a été effectué par l'IGN (voir présentation 1)

L'IGN n'ayant fourni un démonstrateur de la RPCU incluant tous les objets du plan cadastral que sur la commune de Castaniers (Alpes Maritimes), un contrôle sur l'exhaustivité des résultats de l'IGN ne peut

être fait que sur cette commune.

B- Présentation de la méthode DGFIP

Sur le département d'Ille et Vilaine, il a été convenu d'utiliser les services des ateliers de stéréo-restitution du SDNC et la prise de vue aérienne réalisée par e-Mégalis en 2011-2012 pour obtenir un semis de points de contrôle.

Dans un premier temps afin de valider la méthodologie du contrôle, un ensemble de points restitués par le SDNC a été également levé en GPS pour établir un ordre de grandeur de la précision des points ainsi mesurés. Il s'est avéré que l'on pouvait atteindre avec cette méthode une classe de précision de l'ordre de 20 cm maximum. Cette précision n'a pas paru suffisante pour vérifier les feuilles à l'échelle du 1/1000, les vérifications sur ces quatre feuilles ont été menées avec uniquement des points GPS.

Les points du semis de contrôle doivent pouvoir être identifiés à la fois sur les photos aériennes (ou sur le terrain pour les points GPS) et correspondre à des points matérialisés sur les produits RPCU (bâtiments ou parcelles). Pour réaliser ce travail, le SDNC avait à sa disposition les jeux de photos aériennes réalisées par e-Mégalis. Pour ne pas influencer le résultat final, la version du plan cadastral qui leur a été fournie était le plan PCI Vecteur, point de départ des deux scénarii.

Le SDNC a tout d'abord proposé un premier semis de points comportant 830 points.

Ce projet a été transmis à l'IGN qui a demandé à la DGFIP de le retravailler pour trois raisons : éviter d'avoir des groupes de points trop proches, éviter d'avoir des points de contrôle trop proches des points d'appui qui ont servi à la constitution de la RPCU DGFIP et mieux équiper certaines zones pour effectuer un contrôle à la feuille plutôt qu'un contrôle par groupe de feuilles homogènes.

Les remarques de l'IGN ont conduit à supprimer des points du semis initial pour les remplacer par d'autres. Cependant, la configuration du terrain et du plan ne permettent pas toujours d'avoir des configurations du semis de point optimales (répartition homogène, points en limite de feuilles et au centre de la feuille...).

Le second projet soumis à l'IGN comportant 904 points de contrôle a été validé. Il conduit à effectuer un contrôle à la feuille pour la plupart des feuilles. Seules trois zones ne comportant pas assez de points identifiables ont nécessité le groupement de deux, voire trois feuilles homogènes.

C- Présentation du bilan d'exactitude de positionnement

Chaque point du semis de contrôle a été identifié sur les RPCU respectives de l'IGN et de la DGFIP. Comme la précision peut grandement influencer d'un type de feuille à l'autre et même d'une feuille à l'autre, il a semblé intéressant aussi de comparer les RPCU au produit initial des deux scénarii. Chaque point a aussi été identifié sur les fichiers PCI Vecteur fournis au début de l'expérimentation.

Les graphes présentés montrent les résultats des contrôles de la DGFIP et de l'IGN par rapport à la précision de PCI Vecteur. Les traitements de la DGFIP préconisent la reprise du géoréférencement sur :

- 2 feuilles renouvelées sur les 4 que comporte le chantier d'expérimentation sans déformation interne,
- 7 feuilles remembrées sur les 22 que comporte le chantier d'expérimentation sans déformation interne,

- toutes les feuilles non régulières avec déformation interne,

avant traitement des raccords.

Les chiffres montrent une plus grande précision des subdivisions de section selon la méthode DGFIP avec des écarts allant jusqu'à 250 cm sur certaines subdivisions de section.

En conclusion, Norbert CHAUVET présente le bilan de charges de la DGFIP en le comparant à celui de l'IGN. Il compare dans un premier temps les 4 jours de délai de traitement de l'IGN aux 89 jours de la DGFIP. La DGFIP produit un plan compatible avec PCI Vecteur, alors que l'IGN produit un plan avec 4 zones indécises non traitées et ne comportant que trois types d'objets (subdivisions de section, parcelles, bâtiments). Compte tenu des traitements supplémentaires que l'IGN devrait effectuer pour compléter les objets du plan cadastral et du temps de reprise des zones indécises par la DGFIP, le bilan de charges du scénario IGN serait en réalité de 30 jours environ, tandis que la DGFIP peut ramener son bilan de charges à 63 jours environ par l'utilisation de l'orthophotographie e-Megalix et du RFU (référentiel foncier unifié) de l'OGE. Le rapport final, du temps de traitement, serait donc de l'ordre de 1 à 2.

Marcel MARCONNET indique que les temps de traitement des objets complémentaires du plan cadastral et les temps de traitement des zones indécises devront effectivement être ajoutés aux temps de base de l'expérimentation pour évaluer complètement le coût de la méthode IGN.

3- Retour des partenaires sur les produits livrés par l'IGN et la DGFIP.

Intervention de Stéphane MEVEL-VIANNAY (Conseil Général d'Ille et Vilaine) et de Frédéric CHAUVIN (Rennes Métropole).

Les partenaires regrettent que le choix des zones test par la DGFIP et l'IGN ait été fait en l'absence de données métiers des collectivités locales. De plus la démarche d'évaluation est restée floue pour les collectivités participantes : absence de critères définis au préalable, absence de visibilité sur les données de référence qui seront utilisées pour évaluer le produit final.

Selon les collectivités, la démarche présente un objectif de convergence louable et attendu. Toutefois, la décision finale étant prise par deux Ministres, les collectivités déplorent leur manque d'implication "réelle" dans une décision qui les conduira à en assumer de lourdes conséquences pour retravailler leurs nombreuses bases métier constituées sur le référentiel cadastral.

L'analyse globale des données transmises démontre que dans tous les cas de figure examinés, la préférence se porte clairement sur le scénario DGFIP qui assure une réalité plus proche du terrain et une continuité topologique plus performante.

Frédéric CHAUVIN présente la synthèse des expérimentations RPCU. Pour les collectivités locales, il convient de profiter de la RPCU pour aller vers plus de précision et évidemment ne pas dégrader le plan d'origine. Elles privilégient un scénario "mixte": En présence de données de précision et de moyens en local, il convient d'aller vers un scénario dédié plus proche du terrain. Dans le cas contraire, un scénario plus automatisé semble préférable.

En conclusion, les collectivités territoriales préconisent de travailler sur les moyens d'accompagnement de la reprise des données "métier" et sur la méthodologie à mettre en œuvre concernant le choix du scénario retenu et le suivi de l'opération.

Marcel MARCONNET indique que l'IGN a réalisé une étude de besoins concernant le recalage des données métier sur la future RPCU. Certaines collectivités de Bretagne ont été interrogées. Sur la base de cette étude, l'IGN prévoit de proposer une méthodologie pour effectuer ce recalage.

Les collectivités publiques craignent une forte déformation du domaine public qui serait fort préjudiciable pour les collectivités locales qui ont besoin, pour leur propre usage, de plans exacts. Si cet aspect n'est pas pris en compte, les données devront être retraitées avec un impact budgétaire non négligeable.

Yannick PHILOUZE s'interroge sur le fait que les conclusions de l'IGN font ressortir peu de différences statistiques entre les 2 méthodes alors que l'évaluation réalisée par la DGFIP et les partenaires font apparaître des discordances plus importantes en termes de précision. Par ailleurs, il souhaite connaître les conséquences du traitement automatisé sur les plans de bonne qualité (aménagement fonciers, remaniements, ...)

Marcel MARCONNET indique que la méthode IGN devra tenir compte de cet élément en excluant du traitement automatisé ces zones d'excellente qualité qui, il est vrai, peuvent être détériorées. Sur le 1^{er} point, la différence s'explique par le fait que les discordances constatées sont localisées et non globales et que l'analyse statistique lisse le constat.

Pour la réalisation de la RPCU, il pense qu'une méthode mixte alliant rapidité pour le traitement global et précision serait la meilleure solution. Concernant le recalage des données métier, il considère que la solution proposée devra être facilement utilisable par tous les opérateurs sans que des travaux complémentaires soient nécessaires.

Anne CHASLE HEUZE estime qu'il sera important d'inclure dans le processus une reprise des servitudes d'utilité publique en retraitant les discontinuités nées à l'occasion du traitement initial.

Philippe LE DU ajoute que certaines reprises seront à faire en limite de commune dont certaines ne sont pas précisément définies.

Denis ATTENCIA indique que le produit doit être précis et permettre le traitement tant des données métier que des données « open source » qui ont été constituées sur la base du plan cadastral.

En conclusion, Philippe LE DÛ rappelle que le produit qui sera retenu devra tenir compte du fait que les collectivités territoriales seront des utilisatrices permanentes de la future représentation du parcellaire qui devra concilier la figuration de la propriété individuelle et la continuité de l'espace collectif.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16h00.